

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TALENCE 2018 – Part AC (FR0012951853)

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Fonds Mixte », son objectif est d'offrir une performance annualisée nette supérieure à 7% (considéré comme la performance moyenne des actions sur longue période) sur la durée de placement recommandée (3 ans) via l'exposition en actions.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner un nombre limité (40 au maximum) de sociétés cotées ayant été identifiées par l'équipe gestion comme ayant un fort potentiel création de valeur sur la durée de vie du fonds.

Après une période d'investissement de quelques mois, réalisée selon une allocation discrétionnaire, l'OPCVM est essentiellement exposé en actions des pays de la zone euro, et à titre accessoire aux pays hors euro. Une fois les objectifs de cours anticipés par le gérant atteints, les titres du portefeuille sont vendus, et le produit de ces cessions est réinvesti en OPC et obligations ayant une orientation court terme, peu sensible aux variations de taux. Lorsque l'OPCVM est totalement désinvesti de ses lignes d'actions, il a vocation à être dissous. La société de gestion vise une durée de vie du FCP de 3 ans mais la date de dissolution sera véritablement connue dès lors que les conditions de liquidation seront réalisées.

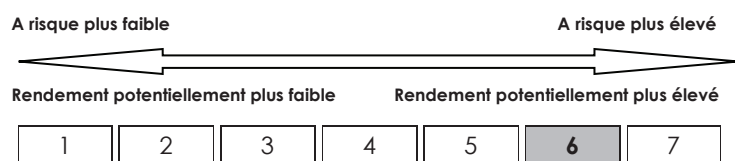
Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque action, dans la limite d'un engagement maximum de 20% de l'actif.

Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank France (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :

L'exposition du fonds aux actions est proche de 100% au terme de sa phase d'investissement. Cependant, de par sa stratégie d'investissement, le fonds sera progressivement exposé aux produits de taux et monétaires. La catégorie aura donc vocation à évoluer.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- ♦ Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPC ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.



FRAIS

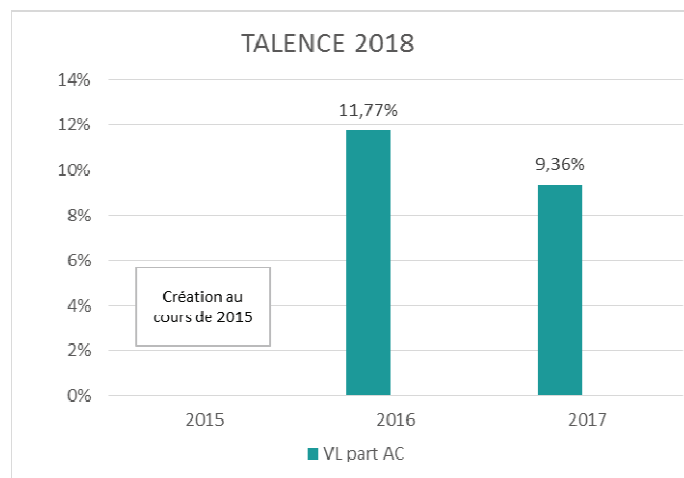
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Jusqu'au 31/03/2016 12h : néant Au-delà : 5% (hors opérations de fusion)
Frais de sortie	5 % jusqu'à la date de dissolution (hors opérations de fusion)
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,56 %* de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % TTC maximum de la performance nette annualisée sur la période de référence du FCP au-delà d'une performance annualisée de 7 %. Au 29/09/2017 : la provision représente 0.61% de l'actif net moyen de la part

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 29/09/2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Indicateur de référence : Non applicable

Date de création de la part : 06/11/2015

Devise de calcul des performances: Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche 75008 PARIS ou sur le site www.talencegestion.fr ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/02/2018.